



La rémunération complémentaire, comment ça marche ?

Mettons-nous à la place d'un diffuseur

- Surface du magasin : 97m²
- Enseigne plume en drapeau
- Magasin en galerie marchande d'hypermarché
- Vitrine presse : 3 quotidiens, 8 publications, 3 produits hors presse
- Linéaire mural total du magasin (au sol) : 27 mètres
- Linéaire mural presse au sol : 17 mètres
- Mètre linéaire développé total presse : 192 ML
- J'ai la certification merchandising Argent en date du 20-11-2011
- Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 6h30 à 19h sans interruption, le samedi de 7h à 12h30 et de 14h30 à 19h, ouvert le dimanche matin
- Chiffre d'affaires Presse coopérative semestriel MLP : 38 000 euros
- Chiffre d'affaires Presse coopérative semestriel Presstalis: 152 000 euros
- Equipement informatique : Proshop 2.00
- Taux de fiabilité : entre 92% et 97% chaque mois
- Commission brute de départ : 15 %

> Première étape : « Est-ce que je réponds aux 5 critères d'accès ? »

Qualification 1er plan : OK

- Je dispose d'une enseigne presse drapeau
- J'expose en vitrine et de façon permanente à minima 1 Quotidien, 4 Publications et 1 Produit hors presse
- Représentativité de la presse

Superficie du magasin	Part du linéaire presse rapporté au linéaire total	
Jusqu'à 20 m ²	45%	
Entre 20 et 40 m ²	40%	
Entre 40 et 60 m ²	35%	
Entre 60 et 100 m²	30%	(17 / 27) x 100 = 62,96%
Supérieure à 100 m ²	25%	

- Je dispose de plus de 40 mètres linéaires développés (192 mld au total)
- J'ai suivi un stage d'initiation au métier de diffuseur de Presse
- Je relaye les opérations de promotion
- Je respecte les horaires demandés sur chacun de mes jours d'ouverture

Informatisation et remontées des informations : OK

- Mon système informatique Proshop 2.00 est homologué par les deux messageries.
- Je remonte **quotidiennement** mes informations de vente à un taux de fiabilité > à 90 % mensuel

Formation Professionnelle : OK

- En 2010, j'ai suivi une formation 2nd plan homologuée par les messageries de presse

Modernisation du Point de Vente : OK

- Je n'ai pas modernisé depuis 1994, mais ce critère ne s'applique qu'à compter du 1er mars 2006. Par contre ma prochaine modernisation devra être faite avant fin 2015.



2 > Deuxième étape : « Quelle sera ma rémunération complémentaire ? »

Mètre linéaire développé total :

Linéaire développé total	Pourcentage du CA
< 100	0%
≥100 < 130	1,0%
≥130 < 150	1,5%
≥150 < 180	2,0%
≥ 180 < 220	2,5%
≥150 < 180	3%
≥250	3,5%

- Mon CA semestriel publications = 38 000 (MLP) + 152 000 (Presstalis) = 190 000 euros toutes messageries confondues
- Mon mètre linéaire développé = 192 ml, soit 2,5% de rémunération complémentaire sur mon CA
Le montant de ma rémunération complémentaire au titre de ce premier facteur sera de 4 750 euros = 2,5 % X 190 000 euros soit 950 euros pour MLP (38 000 euros x 2,5%) et 3 800 euros pour Presstalis (152 000 euros x 2,5%).

Performance commerciale

Je remplis la condition initiale puisque mon CA semestriel publications (toutes messageries confondues) est supérieur à 60 000 euros.

Rappel : Mon CA toutes messageries est de 190 000 euros

Calcul du taux de rémunération brut

Le montant semestriel de votre CA publications, toutes messageries = 190 000 euros

Tranche de CA	Tx maximal	Ecart de CA	Rémunération complémentaire
60 000 à 126 000	1%	66 000	(1% X 66 000 euros) = 660 euros
126 001 à 151 000	2%	24 999	(2% X 24 999 euros) = 499,98 euros
151 001 à 176 000	3%	24 999	(3% X 24 999 euros) = 749,97 euros
176 001 à 190 000	6%	13 999	(6% X 13 999 euros)= 839,94 euros
TOTAL		2 749,89 euros	

Calcul du taux de performance commerciale : $(2\,749,89 / 190\,000) \times 100 = 1,45\%$

Vous percevez donc au titre de la performance commerciale :

38 000 euros x 1,45% = 551 euros pour MLP et 152 000 euros x 1,45% = 2 204 euros pour Presstalis

La géo-commercialité

En galerie marchande d'hypermarché : rémunération à 3% du CA presse coopérative

Soit 38 000 euros x 3% = 1 140 euros pour MLP et 152 000 euros x 3% = 4 560 euros pour Presstalis

Finalement :

Commission brute de départ : 15 %

+ Taux sur Mètre linéaire développé total : + 2,50 %

+ Taux sur performance commerciale : + 1,45 %

+ Taux sur implantation géo-commerciale : + 3,00 %

Mon taux de rémunération sur la presse coopérative / publications brut total sera alors de 21,95% soit 6,95% supplémentaire au titre du 2nd plan de qualification.